

B6-LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS

PRINCIPAUX TYPES DE DISTINCTIONS

Le tableau ci-dessous définit les principales «distinctions» qu'une entreprise ou un produit peut présenter en rapport avec le [développement durable](#). Ces dernières sont regroupées en cinq types:

Type	Explications	Exemples
Distinctions relatives à des entreprises, portant sur leur système de gestion et/ou leurs relations avec leurs fournisseurs		
Certification d'entreprise	Distingue un système de gestion conforme à des procédures établies par une norme. Une certification n'atteste pas, en principe, que l'entreprise atteint telle ou telle performance (par exemple une teneur maximale en substance toxique). Mais elle implique le respect de la législation et des mécanismes le garantissant.	→ Certification ISO 14000, basée sur la norme de management environnemental ISO 14001
Lignes directrices	Correspondent à un ensemble de principes relatifs à divers aspects tels que l'éthique dans la conduite des affaires commerciales, les conditions de travail chez les fournisseurs, la protection de l'environnement lors de la fabrication, etc. Les entreprises s'engagent sur une base volontaire à respecter ces principes. Il n'y a donc pas toujours de système de contrôle effectué par un organe indépendant.	→ Global Reporting Initiative (GRI)
Initiative	Correspond à un programme coordonné par un ou plusieurs acteurs (organisations non gouvernementales, groupement d'entreprises, monde académique), s'adressant à des entreprises qui souhaitent s'engager pour atteindre des objectifs communs, par exemple le respect des conditions de travail dans les sites de production.	→ Fair Wear Foundation
Distinctions relatives à des produits, portant sur leurs caractéristiques		
Label	Distingue des produits répondant à un cahier des charges établi selon des critères précis. Les labels présentés dans ce guide incluent des critères concernant un ou plusieurs des aspects suivants: > respect de l'environnement lors des phases de production, d'utilisation et/ou d'élimination > qualité des matériaux et substances utilisés > sécurité des employés lors de la fabrication et des utilisateurs/consommateurs lors de l'utilisation > respect de normes relatives aux conditions de travail > provenance des matières premières et/ou lieu de fabrication. L'obtention d'un label passe, en principe, par un contrôle effectué par un organe indépendant (l'indépendance du contrôle garantissant sa fiabilité).	→ Blauer Engel → FSC 100 % → Nordic Ecolabel → Bio Suisse → Energy Star
Indice	Présente une indication précise sur un/plusieurs paramètres liés au produit, qui doit permettre de l'évaluer ou de le comparer selon ce/ces paramètres (par exemple, la consommation énergétique).	→ Etiquette-énergie







La liste de distinctions figurant plus loin dans cette fiche ne tient pas compte des labels liés spécifiquement à une marque commerciale et créés par une entreprise sur la base d'un cahier des charges interne.

Elle présente les principales distinctions utilisées à ce jour et n'a pas la prétention d'être exhaustive. Les certifications, labels, etc., sont présentés par ordre alphabétique. Pour une entrée thématique, se reporter aux fiches de la partie [C Produits et prestations](#).

Pour chaque distinction de la liste, les informations présentent l'organisme responsable (entité émettrice et gestionnaire), le type de critères exigés ainsi que le champ d'application. La notion de contrôle étant primordiale, une indication mentionne si l'on parle d'une distinction :

- **avec contrôle indépendant**: contrôle effectué par un organisme indépendant et accrédité par l'entité gestionnaire pour conduire des audits
- **basée sur un référentiel commun sans contrôle indépendant**: aucun contrôle n'est effectué par un organisme indépendant. L'entité émettrice peut éventuellement effectuer des contrôles, sur la base d'un rapport rédigé et publié directement par l'organisme adhérent. Exemple: une entreprise adhérent au Pacte Mondial rédige un rapport illustrant ses engagements. La pertinence et la cohérence de ce dernier seront «surveillées» par un organe du Pacte Mondial.

Les symboles ci-dessous indiquent que les distinctions présentées dans cette rubrique prennent en compte :

- des critères environnementaux 
- des critères sociaux 
- des critères santé 
- de commerce équitable 
- de provenance locale 
- de respect de l'animal 

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)